

## **Le manque de concertation**

Dans le cadre de la **loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables** du 10 mars 2023, la commune a lancé une **concertation des habitants du 30 octobre au 21 novembre 2023**. Cette concertation a pris la forme d'un **registre en Mairie complété par les remarques des habitants envoyées par mail**.

Les **zones proposées** par la municipalité ne seront **pas exclusives** car des projets pourront être autorisés en dehors. Des **zones d'exclusion** ont été aussi définies.

Après concertation du public, la commune a identifié, par délibération du Conseil municipal, des zones d'accélération et elle a fait **remonter ces zones à la Préfecture à la fin de l'année 2023**.

Pour **Boissise-le-Roi**, il a été proposé initialement sur l'ensemble du territoire communal l'**interdiction de l'éolien** et l'**autorisation de la chaleur renouvelable** (géothermie et biomasse) et de la méthanisation. Par contre **pour le photovoltaïque**, l'**autorisation a été ciblée sur certaines zones** principalement des bâtiments municipaux et privés, deux terrains (un à Boissise et un à Orgenoy) et un bâtiment appartenant à la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry (Base de Loisirs de Seine-Ecole). **Rien n'apparaissait sur l'installation ou l'interdiction de production d'hydrogène** ([\*article rédigé en octobre-novembre 2023\*](#)).

Cette **information primordiale pour notre cadre de vie** n'est **pas apparue dans le magazine municipal** n°14 d'octobre-novembre-décembre 2023. Elle a été diffusée **uniquement sur le site internet de la Mairie et sur l'application téléphonique « Panneau Pocket » le 26 octobre 2023**.

**Nous regrettons que cette concertation du public n'ait pas été complétée par une réunion publique** avec la population pour avoir une véritable interaction avec les habitants et être dans une démarche de démocratie participative.

Dans le cadre d'un **débat plus large sur la transition énergétique future de notre commune**, une **concertation complète et démocratique** aurait permis de **débattre de ces potentiels projets**, de leurs opportunités, de leurs objectifs, de leurs enjeux et de leurs caractéristiques principales. Cela aurait également permis d'échanger **sur leurs impacts significatifs sur l'environnement** et, le cas échéant, de débattre **de solutions alternatives dans un objectif d'insertion et de qualité paysagères des installations** de production et de transport de ces énergies renouvelables.

Une fois de plus, nous déplorons de la part de la municipalité son **manque d'informations** et sa **précipitation ne permettant pas de faire vivre notre démocratie locale sur des sujets majeurs** qui préoccupent les habitants.

Nous vous souhaitons une **bonne année 2024 pleine de réussites et de bonheur**.

*« Vous pouvez compter sur notre **disponibilité**, notre **bienveillance** et notre **engagement**. »*



**Groupe « 2 Villages, 1 Commune »**

**Eric BRIAND, Laetitia BAUDAIN**

<https://2villages1commune.wordpress.com/>

[boissiseroi.orgenoy@gmail.com](mailto:boissiseroi.orgenoy@gmail.com)

06.99.20.55.79

